

Fiche d'information des autorités fédérales

Projet minier Marban – Minière 03
Dossier de l'Agence : 84117

Ministère/organisme	Ressources naturelles Canada
Personne-ressource principale	Annie Montpetit
Adresse complète	588 rue Booth, Ottawa, Ontario, K1A 0E4
Courriel	annie.montpetit@nrcan-rncan.gc.ca
Téléphone	
Deuxième personne-ressource	

1. Est-il probable que votre ministère ou organisme soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi adoptée par le Parlement et cette attribution.

Oui, RNCan pourrait émettre une licence de fabrication et d'entreposage d'explosifs en vertu de la *Loi sur les explosifs* pour permettre la mise en œuvre du projet.

2. Votre ministère ou organisme a-t-il pris en compte le projet, exercé une attribution en vertu de toute loi adoptée par le Parlement relativement au projet ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

Non

3. Votre ministère ou organisme est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

- Hydrogéologie physique (quantité et débit)
- Sismicité
- Économie des mines :
 - Impacts socio-économiques
 - Marché du travail
 - Répercussions économiques locales
 - Chaîne d'approvisionnement
- Foresterie :
 - Biodiversité liée à la végétation forestière;

- Sols;
- Hydrologie dans les régions forestières;
- Habitat des espèces en péril (p. ex. caribous des bois) (en appui à l'ECCC);
- Effets cumulatifs sur le paysage forestier et restauration.
- Information sur l'application de la *Loi sur les explosifs* et son règlement.
- **À la demande de ECCC**, RNCan peut fournir des conseils sur l'atténuation des GES, dont les MTD/MPE, et la politique énergétique, ce qui inclut :
 - Une expertise liée à l'atténuation des émissions de GES, y compris les meilleures technologies disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE), au cours de l'évaluation des projets miniers
- Expertise en évaluation du drainage rocheux acide et du lixiviat neutre contenant des métaux et métalloïdes. Plus précisément, la caractérisation du minerai, des stériles miniers, résidus miniers, mort-terrain et les façades exposées des mines à ciel ouvert. CanmetMINES possède aussi de l'expertise dans l'évaluation des alternatives possibles de la gestion des déchets miniers. Finalement, CanmetMINES possède de l'expertise en traitement des eaux minières et dans les mesures d'atténuation des gaz à effets de serre.

4. Votre ministère ou organisme a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet? (Par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthodologie, des orientations ou des données disponibles, ou une présentation du projet.)

Veillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

Non

5. Votre ministère ou organisme a-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires non mentionnés ci-dessus incluant de l'information au sujet du contexte géographique, environnemental ou social du projet?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Non

6. Du point de vue du mandat et des expertises de votre ministère ou organisme, quels sont les **principaux enjeux** qui devraient être traités dans l'évaluation d'impact du projet, si l'Agence détermine qu'une évaluation d'impact est requise? Un enjeu principal est un enjeu clé ou spécifique au projet pour lequel des informations particulières devraient être demandées au promoteur afin de détailler les lignes directrices individualisées (LDIs) (informations supplémentaires, exigences, précisions, mesures d'atténuation, etc.).

Pour chaque enjeu principal identifié (voir tableau 1 pour plus de détails et exemples) :

- Décrire l'enjeu et identifier la ou les composante(s) valorisée(s) concernée(s) par l'enjeu.
- Dans la mesure du possible, identifier, par exemple, les normes de pratique, les méthodes de gestion ou les exigences réglementaires auxquelles le promoteur pourrait s'engager dès la rédaction de la description détaillée du projet et de la réponse au sommaire des questions et qui pourraient contribuer à individualiser les lignes directrices (dans le cas où une évaluation d'impact est requise) ;
- Identifier, de manière générale, l'information ou les études qui devraient être exigées du promoteur dans les lignes directrices individualisées pour l'étude d'impact, le cas échéant ;
- Fournir de façon concise et dans un langage clair, un résumé de l'enjeu et toutes questions ou exigences à l'intention du promoteur qui pourraient être incluses au sommaire des questions.

Veillez utiliser le tableau 1 pour répondre à la présente question.

21 décembre 2022

Date

ID commentaire	Section pertinente de la description initiale du projet	Enjeu principal	Description sommaire de l'enjeu principal (contexte et justification)	Clarifications ou engagements potentiels du promoteur pour répondre à l'enjeu	Résumé en langage simple des questions ou exigences qui pourraient être ajoutées au sommaire des questions
<i>Précisions</i>	<i>Si le commentaire est lié à une section spécifique de la description initiale du projet, veuillez fournir une référence. Vous pouvez également choisir de copier le texte pertinent ici.</i>	<i>Identifier l'enjeu dans le cadre du mandat de votre ministère ou organisme - auxquelles s'applique l'effet ou la question. Il peut s'agir de composantes de l'environnement, de la santé, des conditions sociales ou économiques.</i>	<i>Pour chaque enjeu principal identifié, fournir une description, un contexte, une justification et/ou une question à éclaircir. S'il y a lieu, mentionner si votre ministère ou organisme encadre cet enjeu, tel qu'un permis.</i>	<i>Identifier les clarifications ou les engagements que le promoteur pourrait prendre pour répondre à cet enjeu et/ou; Identifier les informations spécifiques ou les études clés qui devraient être exigées dans l'étude d'impact, si une étude d'impact est requise.</i>	<i>Formuler le besoin lié à cet enjeu : Besoin de XYZ</i>
RNCAN-01	Section 7, Raison d'être, nécessité et avantages potentiels du projet, p.17	Avantages économiques du projet	Le promoteur mentionne que les 'études technico-économiques effectuées à ce jour démontrent des résultats positifs pour poursuivre le développement du projet Marban'. Le promoteur mentionne que la demande en or est à la hausse et que le projet Marban viendra combler cette demande.	RNCAN encourage le promoteur à fournir, dans sa description détaillée de projet ainsi que dans son étude sur les répercussions économiques du projet, une description détaillée des effets attendus du projet, notamment les retombées économiques pour la ville de Val d'Or, la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la province de Québec et potentiellement, la province de l'Ontario, et le Canada.	Besoin d'information à propos des effets économiques du projet sur la ville de Val d'Or, la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le Québec et le Canada.
RNCAN-02	Section 7, Raison d'être, nécessité et avantages potentiels du projet, p. 17	Prix de l'or	Le promoteur fait état de l'historique de l'or pour appuyer la raison d'être du projet.	RNCAN encourage le promoteur à présenter également une projection future des prix de l'or qui supportera la raison d'être du projet.	Besoin d'information pour comprendre, comment, malgré la volatilité du prix de l'or, le projet va préserver le filet socioéconomique de la région.
RNCAN-03	Section 7, Raison d'être, nécessité et avantages potentiels du projet, p. 18	Avantages économiques du projet	Le promoteur mentionne que le projet contribuera au développement économique et au maintien d'emplois régionaux sur un territoire où l'industrie minière domine et ce, malgré le fait que le secteur minier est cyclique.	RNCAN encourage le promoteur à décrire, de manière détaillée, comment le projet Marban est clé dans la préservation du filet socioéconomique dans la région.	Besoin d'information pour comprendre comment, malgré la volatilité du prix de l'or, le projet va préserver le filet socioéconomique de la région.

RNCan-04	Section 7, Raison d'être, nécessité et avantages potentiels du projet. P. 18	Emploi	Le promoteur mentionne que le projet va créer 115 emplois directs et 242 emplois indirects	RNCan encourage le promoteur à expliquer comment, dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, il va assurer le recrutement de la main d'œuvre.	Besoin d'information sur la capacité du marché régional et local de répondre à la demande d'emploi.
RNCan-05	Section 7, Raison d'être, nécessité et avantages potentiels du projet, p. 18	Avantages économiques du projet	Le promoteur mentionne l'attribution de divers contrats de service et d'approvisionnement local et régional en phase d'exploitation.	RNCan encourage le promoteur à fournir, dans sa description détaillée de projet ainsi que dans son étude sur les répercussions économiques du projet, une description des fournisseurs dont le promoteur utilisera à des fins d'approvisionnement.	Besoin d'information à propos des effets économiques du projet sur la ville de Val d'Or et la région de l'Abitibi-Témiscamingue.
RNCan-06	Section 7, Raison d'être, nécessité et avantages potentiels du projet	Avantages économiques du projet	Le promoteur mentionne que le projet entraînera des effets sur les revenus fiscaux et fonciers à la communauté, à la région, à la province et au gouvernement fédéral	RNCan encourage le promoteur à donner une description des revenus fiscaux et fonciers que Val d'Or, la région, et les gouvernements provincial et fédéral vont tirer du projet.	Besoin d'information sur les avantages fiscaux et les revenus du projet.
RNCan-07	Section 9, Activités, infrastructures, structures et ouvrages permanents ou temporaires, p.26	Restauration et réhabilitation du site	Le promoteur mentionne que les coûts de restauration et de suivis post-restauration sont estimés préliminairement à 48,9 M\$.	RNCan encourage le promoteur à fournir, dans sa description détaillée de projet ainsi que dans son étude sur les répercussions économiques du projet, une description détaillée des impacts économiques en phase de restauration et de post-restauration	Besoin d'identifier les impacts socio-économiques de la restauration.
RNCan-08	Section 15 Description sommaire du contexte sanitaire, social et économique	Avantages économiques du projet	Le promoteur effectue une description sommaire du contexte sanitaire, social et économique.	RNCan encourage le promoteur à fournir une description détaillée des conditions initiales pour chaque sous-section de la section 15 afin d'être en mesure d'évaluer les effets du projet	Besoins d'une description détaillée des conditions socio-économiques initiales
RNCan-09	Description initiale du projet <ul style="list-style-type: none"> Section 14.3 Hydrographie (p.40) 	Foresterie ou hydrologie dans les régions forestières	Les détails sur les répercussions potentielles du Projet sur l'hydrologie des zones boisées (c.-à-d., l'eau de surface) n'ont pas été fournis. Des précisions supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les répercussions ou effets potentiels sur les composantes valorisées et le besoin éventuel de mesures d'atténuation et/ou de surveillance, le cas échéant.	Fournir des détails supplémentaires sur les points suivants : a) Les répercussions potentielles sur l'hydrologie dans les zones boisées ou dans les bassins hydrographiques (p. ex. les terres humides) et une description des mesures d'atténuation;	Les effets des activités du Projet sur l'hydrologie dans les zones forestières et les mesures d'atténuation;

RNCan-10	<p>Description initiale du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Section 9.6 Restauration du site et réhabilitation (p. 26) Section 14.2 Climat et végétation (p. 40) <p>Section 24.4 Gestion des sols contaminés (p. 65)</p>	Foresterie ou milieu terrestre	<p>Les détails sur les répercussions potentielles du Projet sur la végétation forestière et la biodiversité, le changement d'utilisation et la récupération des terres boisées ainsi que sur l'industrie forestière dans la région n'ont pas été fournis.</p> <p>Le promoteur ne fournit que peu de renseignements sur ses activités de restauration à la section 9.6.</p> <p>Des précisions supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les répercussions ou effets potentiels sur les composantes valorisées et le besoin éventuel de mesures d'atténuation et/ou de surveillance, le cas échéant.</p>	<p>Fournir des précisions supplémentaires sur les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> Calendrier et méthodes proposés pour l'abattage des arbres; Répercussions potentielles sur la biodiversité, modifications potentielles des sols (p. ex. qualité, perte, compaction, érosion) et les espèces à valeur culturelle. Les activités de restauration proposées, notamment le calendrier, pour les terres forestières affectées par le Projet. Les répercussions sur le changement d'affectation des terres forestières et les mesures d'atténuation envisagées pour y remédier. 	Les effets des activités du Projet tel que le déboisement et le changement d'affectation des terres sur la terre forestière ou le milieu terrestre, y compris sur l'industrie forestière.
RNCan-11	<p>Description initiale du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Section 14.6 Faune terrestre (p. 41) <p>Section 14.7 Espèces en péril (p. 42)</p>	Foresterie ou habitat des espèces en péril	<p>Les détails sur les répercussions potentielles du Projet sur l'habitat des espèces en péril n'ont pas été fournis.</p> <p>Des précisions supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les répercussions ou effets potentiels sur les composantes valorisées et le besoin éventuel de mesures d'atténuation et/ou de surveillance, le cas échéant.</p>	<p>Fournir des détails supplémentaires sur les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> Répercussions potentielles sur l'habitat des espèces en péril notamment le caribou des bois comme la perte de la superficie de l'habitat et la dégradation de sa qualité, les changements aux déplacements des prédateurs en raison des modifications apportées à l'habitat et détermination des mesures d'atténuation. (Le SCF appuiera ECCC à ce sujet). Le promoteur reconnaît dans la DIP que le projet est réalisé dans l'habitat essentiel du troupeau de caribous des bois de Val-d'Or. (p. 42) 	Les effets des activités du Projet tel que le déboisement et le changement d'affectation des terres sur la terre forestière ou l'habitat des espèces en péril (y compris le caribou des bois).
RNCan-12	Section 14.4, Dépôts de surface et hydrogéologie p. 40	Effet sur l'eau souterraine - Quantité d'eau souterraine	Le promoteur mentionne la présence d'un esker d'orientation nord-sud qui traverse la partie est du site à l'étude à proximité	NRCan encourage le promoteur à fournir dans sa description de projet détaillée des renseignements sur la géologie quaternaire et l'hydrostratigraphie. Le promoteur devra notamment décrire les effets attendus	Besoin d'informations sur les effets anticipés du dénoyage des fosses sur l'eau souterraine.

			du lac de Montigny. Il mentionne que les eskers présentent généralement un bon potentiel aquifère, mais également une vulnérabilité plus importante compte tenu de la nature sablo-graveleuse des dépôts le composant. Il indique que la profondeur de l'eau souterraine varie de 0 à 7,7 m de profondeur et que l'écoulement suit la topographie et l'eau s'écoule vers l'est en direction du lac de Montigny.	sur la quantité d'eau (aquifères, milieux humides et lacs) causés par le dénoyage des fosses de la mine (rabattement). Le rabattement varie dans le temps et peut avoir un impact sur les niveaux et les directions d'écoulement de l'eau souterraine. Dans l'étude d'impact, le promoteur devrait décrire tous les impacts potentiels du rabattement tel que sur l'approvisionnement en eau (puits et lacs), les zones de recharge (esker) et les milieux humides. Il devrait proposer des solutions pour minimiser les impacts.	
RNCan-13	Section 14.4, Dépôts de surface et hydrogéologie	Effet sur l'eau souterraine – vulnérabilité de l'eau souterraine	Le promoteur mentionne que les eskers présentent généralement une vulnérabilité plus importante compte tenu de la nature des dépôts le composant. Il rapporte un indice de vulnérabilité de l'eau souterraine de 169 pour l'esker et de 88 pour l'aquifère de till/portion supérieure du roc. Il décrit ces valeurs comme un degré de vulnérabilité moyen pour l'esker et faible pour le till et le roc supérieur.	NRCan encourage le promoteur à fournir dans sa description de projet détaillée des renseignements quantitatifs sur la vulnérabilité de la ressource en eau souterraine incluant les zones de recharge et d'émergence. Le promoteur devrait notamment décrire les effets attendus sur l'emmagasinement des aquifères, les débits de base et d'étiage.	Besoin d'informations quantitatives sur la vulnérabilité de la ressource en eau souterraine et les effets anticipés les zones de recharge et d'émergence.
RNCan-14	Projet Minier Marban Ingénierie Description Initiale do projet – Novembre 2020	La sismicité n'est pas discutée	Le promoteur n'a fourni aucune information sur l'aléa sismique dans la région.	RNCan encourage le promoteur à indiquer l'aléa sismique dans la région, son influence potentielle sur la conception des structures et, si nécessaire, les considérations de conception relatives aux aléas sismiques (ou les codes/normes) qui seront suivies. L'influence potentielle sur la conception est particulièrement importante pour les structures à fort impact telles que les digues de résidus miniers, le stockage d'explosifs, la stabilité sismique des parois des puits de mine, etc. Les plus récentes dispositions nationales en matière d'aléas sismiques sont incluses dans le Code national du bâtiment du Canada 2020 et dans le modèle d'aléas sismiques de 6e génération du Canada. Nous suggérons au promoteur de suivre les normes fournies par l'autorité compétente. Le rapport ne décrit pas de potentiel de sismicité induit par l'exploitation minière. RNCan encourage le promoteur à indiquer si la sismicité induit par l'exploitation minière constitue un problème et quelles mesures seront mises en place pour l'atténuer.	Besoin d'informations sur les aléas sismiques naturels et anthropiques.

				Liens utiles: https://earthquakescanada.nrcan.gc.ca/hazard-alea/zoning-zonage/NBCC2020maps-fr.php https://seismescanada.nrcan.gc.ca/hazard-alea/simpfaz-fr.php#QC	
RNCan-15	Section 9.5	Caractérisation suffisante et représentatives des stériles, résidus miniers et du mort-terrain	Ce projet doit faire une caractérisation suffisante et représentative des stériles et résidus miniers.	<p>Pour les stériles miniers, chaque couche géologique rencontrée lors de l'excavation de la fosse Marban doit être suffisamment représenté par le processus de caractérisation du potentiel acidogène et drainage neutre contenant des métaux. Un nombre suffisant de tests statiques et de caractérisation du potentiel acidogène pour chaque couche doit être complété. Les éléments à analyser doivent comprendre les éléments réglementés sous le règlement des effluents de mines et métaux mais aussi tout autre contaminant potentiel dont le sélénium ou autre métal. Pour la caractérisation du drainage acide, la quantité de sulfure, potentiel de neutralisation est une approche éprouvée (Solbec modifiée) mais, dans le cas où les sulfures sont faibles ainsi que le potentiel de neutralisation, il est important de considérer d'autres formes de minéraux qui peuvent générer de l'acidité et devraient être considérés. Des essais cinétiques devraient être complétés non-seulement sur les échantillons potentiellement acidogènes mais aussi pour les échantillons potentiellement générateurs de drainage neutre contenant des métaux. Le promoteur doit suivre les documents guides de caractérisation des résidus miniers et du minerai du Québec et NEDEM 1.20.1. La même approche est recommandée pour les résidus miniers et le mort terrain.</p>	Procéder à une caractérisation suffisante et représentative des stériles, résidus miniers et mort-terrain afin d'informer la gestion et les mesures d'atténuation des déchets miniers.
RNCan-16	Section 12.1 Solutions de rechange à la réalisation du projet	Identification des mesures d'atténuation	Présentement, aucune des trois fosses est proposées d'être utilise pour la gestion de déchets miniers problématiques. D'autres projets d'or au Canada considèrent utiliser des fosses pour gérer leur	En rapport avec l'évaluation des alternatives de gestion des résidus miniers, le promoteur devrait considérer l'utilisation des fosses à ciel ouvert au fur et à mesure que ces fosses sont excavées afin de gérer les stériles et résidus miniers potentiellement générateurs d'acide ou de drainage neutre contenant des métaux. Le remblayage des déchets	Clairement présenter la possibilité d'utiliser les fosses comme site de gestion des déchets miniers, considérant les aspects techniques, environnementaux,

			résidus miniers ou stériles selon leur danger dans le présent et/ou futur. Il est important que le promoteur considère ces fosses comme site de gestion des déchets miniers.	problématiques peut limiter les impacts aux a la surface diminuer les garantie financiers	économiques et socio-économiques.